

SIGNATURE DE L'ACCORD ENTRE PARTENAIRES SOCIAUX SUR LE PLAN DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE GUARDIAN LUXGUARD II

Aujourd'hui le Gouvernement représenté par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Georges Engel, a signé un accord avec les syndicats OGBL et LCGB, la FEDIL, ainsi que la Direction de la société Guardian Luxguard II S.à.r.l., afin d'entériner un nouveau plan de maintien dans l'emploi de la société Guardian Luxguard II S.à.r.l. conclu pour la période allant du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2024.

Cet accord est le résultat d'une réunion sectorielle à caractère tripartite ayant eu lieu le 27 juillet 2022.

Les objectifs de l'accord sont de soutenir la restructuration de la société Guardian Luxguard II S.à.r.l. au Luxembourg, de développer ses activités de manière compétitive, moderne et pérenne et de créer un environnement permettant de maintenir les activités et les emplois de la société au Luxembourg tout en autorisant une réduction de travail ne pouvant pas excéder 1.714 heures par salarié et par an.

Le ministre Georges Engel a réitéré l'importance du dialogue social et s'est félicité des échanges fructueux avec les partenaires sociaux et la Direction de la société ayant permis de trouver une solution dans l'intérêt de tous les salariés.

